

## Actualité européenne

(depuis Bruxelles)

L'échec du Conseil européen des 16 et 17 juin était prévisible : c'est sans surprise que nous avons appris qu'aucun accord n'avait été trouvé concernant les ressources du budget de l'Union européenne pour la période 2007-2013.

Mais personne ne s'attendait à un débat aussi âpre et à de telles divergences entre les dirigeants européens. C'est une crise profonde qui s'est ouverte où s'affrontent les partisans d'une Europe politique et ceux d'une Europe réduite à une zone de libre échange.

Le 22 juin, le Parlement européen a ovationné Jean-Claude Juncker, Président sortant de l'Union, lorsqu'il a défendu sa vision d'une Europe intégrée et vivement critiqué Tony Blair auquel il a imputé la responsabilité de l'échec. Mais, le lendemain, le même Parlement a applaudi le premier ministre britannique quand il s'est présenté comme un Européen convaincu cherchant à concilier l'approche sociale et l'approche libérale. Très habilement, Tony Blair a su trouver les mots pour rassurer les uns et les autres.

Comme on le sait, c'est l'affaire du « chèque britannique » qui a servi de détonateur à la crise. Le compromis élaboré par la Présidence luxembourgeoise prévoyait pourtant une suppression plus progressive et plus limitée du rabais consenti à la Grande-Bretagne que ce que proposait initialement la Commission. Tony Blair persistait dans son refus de toute remise en cause de son « chèque » tant que ne serait pas rediscuté le montant des aides européennes à l'agriculture, « sanctuarisé » par l'ensemble des Etats membres jusqu'en 2013, par un

accord intervenu en 2002. Une telle éventualité était inacceptable pour la France. En fait, d'après M. Juncker, l'accord ne fut pas loin d'être atteint. Aucun pays notamment n'a rejeté la proposition de plafonner à 870 milliards d'euros pour la période 2007-2013 l'ensemble des dépenses, ce qui représente environ 1,06% du Revenu National Brut européen. Comment ce montant, s'il était effectivement entériné, se répartirait-il entre les différents postes de dépenses ? A ce stade, la question reste – officiellement, au moins – sans réponse. Le compromis de la Présidence était toutefois accompagné d'une proposition de répartition entre les principaux postes budgétaires qui n'a pas fait l'objet de discussions.

Selon cette ventilation, les montants initialement proposés pour les lignes budgétaires consacrées aux réseaux transeuropéens de transport et à la recherche et au développement technologique seraient réduits de près de 40%. Pour le Commissaire au Transport, Jacques Barrot, cet échec du Conseil européen risque de retarder d'une année au moins le lancement des projets prioritaires, déjà pourtant fortement en retard.

Malgré les bonnes paroles de M. Blair, il est peu probable en effet que le cadre budgétaire puisse être fixé au cours de la présidence britannique, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année. Il ne restera alors, avant le 1er janvier 2007, qu'une année pour mettre en place le nouveau budget, ce qui paraît peu compte tenu de la lourdeur de la procédure (la décision doit être prise conjointement par le Conseil et le Parlement), compte tenu aussi de l'importance des problèmes restant à régler.

## Dossiers importants

### Priorités de la Présidence britannique

Outre la poursuite des consultations et négociations sur le cadre financier de l'Union européenne 2007-2013, la Présidence britannique hérite d'un agenda chargé :

#### **Elargissement et relations extérieures de l'Union européenne**

Tony Blair s'efforcera d'assurer le respect de l'échéance fixée pour le démarrage des négociations avec la Turquie, le 3 octobre prochain. La Commission vient d'adopter, le 29 juin, une proposition de mandat de négociation, présenté comme « rigoureux » par le Commissaire compétent, qui sera soumis au Conseil des Ministres. Ce mandat prévoit la possibilité de suspendre les négociations avec la Turquie en cas de violation des principes démocratiques, des droits de l'homme et de l'Etat de droit ainsi qu'un encadrement de l'adhésion par des dérogations spécifiques ou clauses de sauvegarde permanentes.

Consciente des carences de l'action de communication et d'information des citoyens européens qui a accompagné le grand élargissement du 1er mai 2004, la Commission vient par ailleurs de lancer un vaste dialogue qui doit permettre de rapprocher la société civile des Etats membres et des pays candidats. Des projets d'échanges entre partenaires sociaux pourront notamment bénéficier d'une contribution financière européenne.

Les travaux préparatoires à l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union se poursuivront également, avec pour objectif une intégration au 1er janvier 2007. Toutefois, la Commission reconnaît une préparation insuffisante de la Bulgarie dans certains domaines. Cette situation pourrait éventuellement conduire à reporter d'un an cette échéance, si les 25 Etats membres en décident ainsi à l'unanimité.

Dans la sphère des relations extérieures de l'Union, le Royaume-Uni compte accorder une attention particulière à l'aide au développement, notamment dans l'optique de la préparation de la réunion ministérielle de l'OMC prévue à Hong-Kong en décembre 2005.

#### **Marché intérieur**

Si la poursuite des travaux du Conseil sur la proposition de directive « services » est présentée comme prioritaire, elle ne devrait pourtant pas aboutir à un accord d'ici la fin de l'année 2005. En effet, les échéances de l'examen en cours au Parlement (dont la Commission et le Conseil doivent tenir compte) ne permettront pas d'adopter une position formelle des Ministres avant la Présidence autrichienne (1er semestre 2006).

En revanche, il est probable que ce semestre soit l'occasion d'un succès politique britannique sur un autre dossier important, le dispositif

REACH portant sur l'évaluation, l'enregistrement et l'autorisation des substances chimiques (voir ELPS n°44, Juin 2005).

La Présidence souhaite également contribuer activement à l'objectif d'amélioration de la réglementation européenne (allègement des procédures et simplification en systématisant les consultations et analyses d'impact préalables à l'adoption des textes européens).

### Transports

Le Royaume-Uni hérite du dossier «Eurovignette» qui a fait l'objet d'un accord politique du Conseil sous Présidence luxembourgeoise mais sur lequel le Parlement européen doit encore se prononcer en seconde lecture (voir ELPS n°44, Juin 2005).

La Présidence s'attaquera également au troisième « paquet ferroviaire » (et dans ce

contexte à l'amorce de la libéralisation du transport des passagers) ainsi qu'à la proposition de règlement sur les obligations de service public (bloquée depuis 2002).

Deux réunions formelles du Conseil Transport, Energie et Télécommunications sont programmées : les 6 et 7 octobre 2005, d'une part, et le 5 décembre 2005, d'autre part.

## Poursuite des travaux au Parlement et au Conseil sur la directive « services »

1153 amendements ont été déposés sur le projet de rapport de Mme GEBHARDT (Allemagne, PSE), au sein de la commission parlementaire "marché intérieur" compétente à titre principal au Parlement européen. Des négociations et des textes de compromis interviendront d'ici le vote, prévu mi septembre, au sein de cette commission parlementaire.

Grâce à une mobilisation intense et au soutien de plusieurs députés français dont celui de Bernadette VERGNAUD (élue en Juin 2004), la FNTP a pu obtenir le dépôt d'un amendement prévoyant le maintien des règles nationales pour le secteur de la construction et pour la législation en matière de dommages et de responsabilités (y compris la garantie

décennale). D'autres amendements visent à supprimer toute référence au « principe du pays d'origine » et à réserver un traitement spécifique aux aspects contractuels et aux régimes de responsabilités et de garanties.

Parallèlement, la commission parlementaire « emploi et affaires sociales » se prononcera (pour avis) le 12 juillet prochain sur le projet de rapport de Mme Van LANCKER (Belgique, PSE). Cet avis est important pour le secteur dans la mesure où il traite plus particulièrement des aspects relatifs au détachement des travailleurs et par conséquent du maintien de l'application des minima sociaux français sur le territoire pour les travailleurs ressortissants de l'Union.

Au cours de la Présidence luxembourgeoise, le Conseil des Ministres n'a été saisi qu'une seule fois, le 6 juin dernier, de la proposition de directive. Il a pris acte de l'avancée des travaux menés au sein du groupe de travail compétent qui réunit les représentants des Etats membres. Cet examen a conduit à la présentation d'un document du Conseil qui ne porte que sur des aspects techniques et non « polémiques » du texte (c'est-à-dire à l'exclusion notamment du principe du pays d'origine). Les travaux se poursuivront au sein du groupe de travail, sous la direction de la Présidence britannique.

## Brèves

### ● Entretien entre le Président de la FNTP, Patrick BERNASCONI et Jacques BARROT

Patrick BERNASCONI s'est entretenu avec le Vice-Président de la Commission européenne en charge de la politique des transports, Jacques BARROT, le 21 juin dernier. A cette occasion, le Commissaire n'a pas caché son désarroi face aux difficultés à parvenir à un consensus entre les 25 sur le budget de l'Union pour la période 2007-2013. Cette situation pénalise gravement le lancement des projets prioritaires d'infrastructures. Jacques BARROT a rappelé à la FNTP son engagement à promouvoir les PPP, y compris auprès des autorités françaises.

### ● Ernest-Antoine SEILLIERE prend la présidence du patronat européen

L'ancien Président du MEDEF succède à Jürgen STRUBE pour un mandat de 2 ans, à la tête de l'UNICE (Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe), qui rassemble 38 organisations patronales de 32 pays européens. Il espère contribuer et faire progresser la confiance des entrepreneurs en poursuivant différentes priorités :

- placer l'entreprise, créatrice de richesses, au centre du débat sur l'avenir de l'Europe,
- contribuer au progrès social en jouant un rôle actif dans le dialogue social européen,
- faire de l'innovation le moteur du développement et du progrès,
- promouvoir la nécessité de la compétitivité et ses implications positives pour la croissance et l'emploi.

### ● Le Conseil entérine la réforme du Pacte de stabilité

Après l'accord intervenu au Conseil européen des 22 et 23 mars derniers et avis du Parlement, la réforme des mécanismes de mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance proposée par la Commission en

septembre 2004 pour améliorer sa « flexibilité » vient d'être formellement entériné par le Conseil. Cet accord constitue l'un des succès politiques majeurs de la Présidence luxembourgeoise qui vient de s'achever.

### ● Galileo – Début des négociations du contrat de concession

Après deux initiatives avortées en octobre et mars, la maîtrise d'ouvrage du projet Galileo a finalement pris la décision, le 27 juin, d'entamer des négociations avec le consortium formé entre Eurely (qui réunit notamment Aena, Alcatel, Finmeccanica et Hispasat) et iNavSat (qui rassemble EADS Space, Thales et Inmarsat). Cette offre conjointe a été jugée plus avantageuse que les offres présentées séparément. Une entreprise nouvelle regroupant les deux consortia sera créée une fois le contrat signé. Les négociations en cours visent à préciser les obligations respectives du concessionnaire et des autorités publiques en matière de financement et de couverture des risques. Rappelons que ce projet vise à soutenir le développement d'un système de positionnement et de navigation européen qui soit compatible et interopérable avec le système américain GPS. La contribution financière de l'Union européenne a initialement été fixée à 700 millions d'euros (soit 50% de l'apport du secteur privé. Galileo pourrait être opérationnel dès 2008 avec de multiples applications dans le secteur des transports mais également d'autres usages professionnels (génie civil, cartographie, etc.)

### ● Le site de Cadarache retenu pour accueillir ITER

L'Union européenne, la Russie, la Chine, les Etats-Unis, le Japon et la Corée du Sud, partenaires du projet ITER viennent d'approuver, à l'unanimité, le choix de Cadarache, situé à 60 km de Marseille) pour accueillir ce projet de recherche international. L'accord ouvre la voie à la réalisation, en France, de cet équipement essentiel pour la recherche sur les énergies qui n'émettent pas de gaz à effet de serre.

**Pour toute information complémentaire**

**Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : eillerm@fntp.fr)**

**Clémence MALARET (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : malaretc@fntp.fr)**